



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

**ETAIENT PRESENTS:** Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT, Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Martin EYERMANN, Laurence CAVRO, Anastasie LEIPP, Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER, et Christine GOETZMANN

**ABSENT excusé :** , Daniel BAUER, Daniel OTT

**ABSENT non excusé :**

**Procuration :** 2

**Date de dépôt de la convocation :** 26 février 2026

Ouverture de la séance : 20h20

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

Il a remercié l'équipe pour les 6 années passées ensemble.

### **1. AFFAIRES GENERALES**

#### **1.1 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 janvier 2026**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 05 janvier 2026

**Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 05 janvier 2026.**

#### **1.2 Objet : Nomination de la secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme une secrétaire de séance : Marie-Christine DORSCHNER

#### **1.3 Objet : Droit de préemption**

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Viviane SCHMITT-MACHERICH, Notaire, le 10 février 2026 et réceptionné le 16 février 2026.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé 20 rue de l'église à Neuwiller-lès-Saverne entre Mme SCHAEFFER Martine, Mme SCHAEFFER Karin (épouse PFISTER), Mme SCHAEFFER Brigitte (Epouse HAAS) et M BRUCKER Mickaël.

Après en avoir délibéré

**Le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption.**

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Laurent CRIQUI, Notaire, le 16 février 2026 et réceptionné le 19 février 2026.



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé 30 rue de Bouxwiller à Neuwiller-lès-Saverne entre M WITTMANN Eric, Mme JAEHNEL Joelle et Mme NUNES Elena, M MACHADO Enzo

Après en avoir délibéré

**Le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption.**

## **2. AFFAIRES DU PERSONNEL**

### **2.1 Objet : Création d'un Comité social territorial commun entre la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et certaines de ses communes / syndicats membres**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1

Vu l'article L.251.5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) qui prévoit qu'un Comité social territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents

Conformément à l'article L.251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes, et de l'ensemble ou d'une partie des syndicats rattachés à cet établissement de créer un Comité social territorial commun à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents

**Considérant** l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer,

**Considérant** la volonté de la commune de Neuwiller-lès-Saverne de se rattacher au Comité social territorial de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

**Considérant** que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents contractuels de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2026 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un au Comité social territorial commun,

**Considérant** que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2026 de la de Neuwiller-lès-Saverne sont de 4 électeurs,



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Après en avoir délibéré

## Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- \* de CREER un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer,
- \* de PRECISER que le Comité social territorial commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
- \* d'INFORMER Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin de la création de ce Comité social territorial commun,
- \* d'AUTORISER le Maire (ou le Président) à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 3. AFFAIRES FINANCIERES

### 3.1 Objet : Financement du projet : Relevage et restauration de l'Orgue STIEHR MOCKERS (1850) de l'Eglise St Adelphe de Neuwiller-lès-Saverne

M le Maire présente au conseil municipal le tableau des prévisions de financement du projet

#### Etape 1 – Maitrise d'oeuvre

Numéro de dossier* :	MAITRISE D'ŒUVRE DRAC
----------------------	-----------------------

\* Ce numéro est indiqué en haut du formulaire

Coût prévisionnel du projet	2 683,16 € HT		3219,79 TTC <sup>(3)</sup>	
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT	Montant TTC	% du montant TTC <sup>(3)</sup>
<b>Autofinancement (sous-total)</b>	<b>1 609,90 €</b>	<b>60%</b>	<b>2146,53</b>	<b>67%</b>
Fonds propres	1 609,90 €	60%	2146,53	67%
Emprunts <sup>(1)</sup>				
Mécénat				
Autres <sup>(1)</sup>				
<b>Aides publiques (sous-total)</b>	<b>1 073,26 €</b>	<b>40%</b>	<b>1073,26</b>	<b>33%</b>
Union européenne				
Etat (DRAC - maîtrise d'oeuvre)	1 073,26 €	40%	1073,26	33%
Département (CEA)				
EPCI				
Commune				
Autres <sup>(1)</sup>				



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

## Etape 2 : travaux

Numéro de dossier* :	TRAVAUX
----------------------	---------

\* Ce numéro est indiqué en haut du formulaire

Coût prévisionnel du projet	61 638,00 € HT		73 965,60 € TTC <sup>(3)</sup>	
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT	Montant TTC	% du montant TTC <sup>(3)</sup>
<b>Autofinancement (sous-total)</b>	<b>13 560,36 €</b>	<b>22%</b>	<b>25 887,96 €</b>	<b>35%</b>
Fonds propres	13 560,36 €	22%	25 887,96 €	35%
Emprunts <sup>(1)</sup>				
Mécénat				
Autres <sup>(1)</sup>				
<b>Aides publiques (sous-total)</b>	<b>48 077,64 €</b>	<b>78%</b>	<b>48 077,64 €</b>	<b>65%</b>
Union européenne				
Etat (DRAC - maîtrise d'œuvre)	24 655,20 €	40%	24 655,20 €	33%
Département (CEA)	23 422,44 €	38%	23 422,44 €	32%
EPCI				
Commune				
Autres <sup>(1)</sup>				

## PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Numéro de dossier* :	PLAN FINANCEMENT GLOBAL
----------------------	-------------------------

\* Ce numéro est indiqué en haut du formulaire

Coût prévisionnel du projet	64 321,16 € HT		77 185,39 € TTC <sup>(3)</sup>	
Répartition du financement	Montant HT	% du montant HT	Montant TTC	% du montant TTC <sup>(3)</sup>
<b>Autofinancement (sous-total)</b>	<b>15 170,26 €</b>	<b>24%</b>	<b>28 034,49 €</b>	<b>36%</b>
Fonds propres	15 170,26 €	24%	28 034,49 €	36%
Emprunts <sup>(1)</sup>				
Mécénat				
Autres <sup>(1)</sup>				
<b>Aides publiques (sous-total)</b>	<b>49 150,90 €</b>	<b>76%</b>	<b>49 150,90 €</b>	<b>64%</b>
Union européenne				
Etat (DRAC - maîtrise d'œuvre + trava	25 728,46 €	40%	25 728,46 €	33%
Département (CEA)	23 422,44 €	36%	23 422,44 €	30%
EPCI				
Commune				
Autres <sup>(1)</sup>				

Le plan financier a été constitué suite aux divers devis établis par les entreprises



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le plan financier.**

### 4. DIVERS

#### **4.1 Elections municipales du 15 mars 2026**

M. le maire Daniel BURRUS propose à l'ensemble des conseillers municipaux de s'inscrire sur le tableau de permanence du bureau de vote

#### **4.2 Installation du nouveau Conseil Municipal**

La date retenue est le samedi 21 mars 2026 à 14h dans la salle du conseil

#### **4.3 Mise en service de la borne entrée Cour du Chapitre**

La borne est opérationnelle et sera mise en service le vendredi 06 mars 2026

La séance est levée à 21h45

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance

Marie-Christine DORSCHNER

Le Maire :



